

FAIRE PROGRESSER LE TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES: LES ÉTATS AFRICAINS EN TÊTE DE CE PROCESSUS

Les armes nucléaires représentent des «menaces communes pour la sécurité de l'Afrique», comme le mentionne la politique africaine commune de défense et de sécurité de l'Union Africaine (UA) de 2004.¹ Les pays africains ont joué un rôle de premier plan dans la négociation et dans l'adoption du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), le premier instrument mondial juridiquement contraignant à interdire les armes nucléaires. L'appui de principe des États d'Afrique en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires et leur engagement ferme et constant en faveur de la réalisation d'un monde sans armes nucléaires se traduit par la signature et de ratification du TIAN.

Le présent document explique pourquoi il est essentiel que les États africains adhèrent de façon urgente au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier parce que l'emploi d'armes nucléaires ou la réalisation d'essais nucléaires atmosphériques où que ce soit dans le monde auraient un impact grave et immédiat sur la planète, notamment en Afrique, une zone exempte d'armes nucléaires.



CONTEXTE

Le TIAN a été adopté le 7 juillet 2017 aux Nations Unies, avec l'appui de 122 États, dont 42 États africains. Le Traité a été négocié en réponse aux préoccupations de la communauté internationale concernant les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de tout emploi d'armes nucléaires. À ce jour, 21 États africains l'ont signé (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libye, Madagascar, Malawi, Namibie, Nigeria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tome-et-Principe, Seychelles et Togo). A ce jour, deux de ces signataires - la Gambie et l'Afrique du Sud - l'ont également ratifié, tandis qu'un certain nombre d'autres États ont entamé le processus de ratification au niveau national. Le TIAN entrera en vigueur une fois que 50 États l'auront ratifié ; au 1er avril 2019, 22 États ont fait cette démarche au niveau mondial.

L'IMPORTANCE DU TIAN POUR L'AFRIQUE

Les risques liés à l'emploi d'armes nucléaires sont aujourd'hui aussi importants qu'ils ne l'étaient pendant la guerre froide. Les États dotés de l'arme nucléaire modernisent leurs arsenaux, engageant d'énormes sommes d'argent dans le cercle vicieux d'une nouvelle course aux armements nucléaires. Il y a quelques semaines à peine, deux États possédant des armes nucléaires - l'Inde et le Pakistan - se sont livrés à un bref conflit armé qui aurait pu les amener à utiliser, l'un contre l'autre, des armes nucléaires. S'ils l'avaient fait, les conséquences dévastatrices n'auraient pas été limitées à l'Asie du Sud-Est. Les experts ont calculé qu'une guerre nucléaire qui impliquerait seulement 100 armes de la taille d'Hiroshima (bombes d'un rendement explosif équivalent à environ 15 kilotonnes de TNT) provoquerait une perturbation climatique mondiale et un déclin catastrophique de la production alimentaire sur la planète, pouvant mettre jusqu'à 2 milliards de personnes en danger de famine.

Compte tenu des statistiques sur la faible sécurité alimentaire, l'Afrique serait particulièrement vulnérable aux effets d'une baisse mondiale de la production alimentaire.

Nous subissons encore le prix des essais nucléaires atmosphériques réalisés entre 1944 et 1980. L'Algérie a subi quatre essais nucléaires atmosphériques français au début des années 1960, suivi de plus d'une douzaine d'essais nucléaires souterrains. De février 1960 à février 1966, la France a fait exploser dans le Sahara algérien un total de 17 bombes nucléaires. Mais les rayonnements nucléaires ne sont pas limités dans une zone géographique. Les vents peuvent transporter des particules de plutonium 239 à des milliers de kilomètres de distance. Le plutonium a une demi-vie radioactive de 24 000 ans. En cas d'ingestion, les particules de plutonium et de strontium ne quittent jamais le corps.

Les essais nucléaires effectués en Algérie ont répandu des retombées radioactives sur tout le pays, en Afrique centrale et occidentale et sur toute la Méditerranée, y compris en Europe du Sud. Une contamination irréversible a été causée aux personnes, aux animaux, à la végétation et à l'environnement. Il a été calculé que jusqu'à deux millions de personnes dans le monde sont mortes ou mourront prématurément de cancer en raison des essais nucléaires atmosphériques, même si le dernier de ces essais remonte à près de quarante ans.

Les accidents nucléaires restent un sujet d'actualité. Les États-Unis n'ont pas encore nettoyé toutes les terres contaminées de Palomares, en Espagne, lieu d'un accident nucléaire survenu en 1966 lorsqu'un bombardier américain B-52 a explosé en plein vol. L'avion transportait quatre bombes à hydrogène, chacune capable de libérer une puissance explosive de 1,45 mégatonne ; soit 100 fois plus que la bombe larguée sur Hiroshima. Les bombes n'étaient pas armées, mais le noyau explosif de deux bombes a explosé, dispersant du plutonium sur une grande superficie de terres agricoles. Tant que des armes nucléaires existent, l'Afrique n'est pas à l'abri de tels accidents.

Les effets sont particulièrement graves chez les femmes et les jeunes enfants, qui sont biologiquement plus vulnérables, que les hommes, aux effets nocifs des rayonnements ionisants.

Les conséquences des dommages causés par une catastrophe nucléaire sont autant directes que indirectes. Selon le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (CICR), un événement radioactif majeur résultant de l'utilisation ou de l'essai d'arme nucléaire aurait pour effet de déplacer des centaines de milliers, voire des millions de personnes, ce qui poserait un problème humanitaire et de protection sociale majeur, auquel le personnel sanitaire et les organismes humanitaires ne seraient pas en mesure de répondre de façon adéquate. La terre, l'air, le sol et l'eau seraient empoisonnés ce qui aurait un impact sur l'accès des populations à ces besoins vitaux, les engageant alors à migrer. La clameur des populations devant la rareté des ressources serait immense ; la criminalité, pour survivre, deviendrait endémique ; les épidémies et les maladies se multiplieraient face aux dispositions sanitaires insuffisantes et aux installations médicales inadéquates. Atteindre les populations touchées serait presque impossible et dangereux en raison du mauvais état du réseau routier, du manque de moyens en communication, de l'exposition aux radiations et aux soins de santé limités. Par le passé, du blé irradié récolté en Grèce fut mélangé à du blé sain, puis expédié à titre d'aide en Afrique. Les cendres et le fumier (contaminés) utilisés comme engrais sont des « concentrés radioactifs exceptionnels » ; les mouches qui se nourrissent de ce fumier vont se répandre sur les aliments, ajoutant une contamination radioactive.

Les dépenses actuelles consacrées aux armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires - environ 2 000 milliards de dollars sur les prochaines décennies - vont réduire les fonds alloués au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

LE TIAN ET L'ARCHITECTURE AFRICAINE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ : LE RÔLE DE L'UA

Depuis la décision de l'OUA, datée de 1963, sur la dénucléarisation de l'Afrique, l'UA a été active dans le domaine du désarmement nucléaire. En 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'OUA/UA, les chefs d'État africains ont adopté la Déclaration solennelle, exprimant leur détermination à maintenir une Afrique exempte d'armes nucléaires et appelant au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans le cadre de l'objectif d'une Afrique sans conflits d'ici 2020. En tant que tel, le TIAN doit être considéré comme un traité multilatéral qui est un élément essentiel de l'architecture africaine de paix et de sécurité au sens large; un traité guidé par l'esprit de sécurité collective et qui soutient de nombreuses initiatives actuelles de l'UA, y compris Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 ; Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et 2019 Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées.

Le TIAN s'appuie sur la réalisation du Traité portant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), conclu en 1995, et qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Les 41 États parties peuvent adhérer au TIAN sans difficulté. Compte tenu de la complémentarité entre les deux traités, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'un, favorise la mise en œuvre de l'autre. En mars 2018, les États parties au Traité de Pelindaba ont appelé les États membres de l'UA à « signer et ratifier rapidement le traité », soulignant que cela « fait progresser le droit international en matière de désarmement nucléaire et est compatible avec les objectifs du Traité de Pelindaba ».

Le TIAN est avant tout un instrument de prévention du droit international, comme le sont tous les traités de désarmement. Une action collective s'impose d'urgence pour faire en sorte qu'une catastrophe ne se produise pas. La gestion de crise d'une catastrophe nucléaire n'est pas une option réaliste et la reconstruction après un conflit serait extrêmement difficile. Seule la prévention sera efficace, ce qui exige que ce sujet soit défini comme une priorité stratégique.

L'entrée en vigueur rapide du TIAN contribuera à renforcer la paix et la sécurité dans l'Union africaine. L'Afrique continue d'avoir un rôle crucial à jouer également dans la sécurité mondiale. En garantissant une entrée en vigueur rapide et une mise en œuvre intégrale du TIAN, nous serons tous plus en sécurité. Cela exercera une pression sur les États dotés d'armes nucléaires et sur leurs alliés pour qu'ils prennent plus au sérieux leurs obligations en vertu du droit international en vue de mettre fin à la course aux armements et de procéder au désarmement nucléaire. L'Afrique peut et doit jouer un rôle central à cet égard ; l'alternative est inenvisageable.

NOTES:

1. At: <http://bit.ly/2HW0e92>.
2. International Physicians for the Prevention of Nuclear War (IPPNW), "Nuclear Famine: climate effects of regional nuclear war", at: <http://bit.ly/2l0Jqxs>.
3. S. Plokhy, Chernobyl: History of a Tragedy, Allen Lane, United Kingdom, 2018, pp. xii, 343.
4. Samia Henni, "Toxic Imprints of Bleu, Blanc, Rouge: France's Nuclear Bombs in the Algerian Sahara", The Funambulist Vol. 14 (November–December 2017).
5. See, e.g., A. Makhijani and S. I. Schwartz, "Victims of the Bomb", in S. I. Schwartz (ed.), Atomic Audit, Brookings Institution Press, Washington, DC, 1998, p. 395ff.
6. K. Brown, Manual for Survival: A Chernobyl Guide to the Future, Allen Lane, United Kingdom, 2019, p. 109.
7. Ibid., p. 105, citing inter alia IPS, "Wheat à la Chernobyl for the Third World"
8. Brown, Manual for Survival: A Chernobyl Guide to the Future, p. 109.
9. AU, Fiftieth Anniversary Solemn Declaration, 2013, at: <http://bit.ly/2uuGfpY>.
10. Conclusions of the 4th Ordinary Session of the Conference of States Parties to the African Nuclear-Weapon-Free Zone Treaty (Treaty of Pelindaba), 14–15 March 2018.